



AURELIE FILIPPETTI
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION

MARIE-ARLETTE CARLOTTI
MINISTRE DELEGUEE CHARGEE DES PERSONNES
HANDICAPEES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 15 janvier 2014

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication et Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion ont présidé conjointement hier, la Commission nationale Culture et Handicap au ministère de la Culture et de la Communication

Afin d'illustrer la volonté présidentielle de faire du handicap une cause nationale portée par Marie-Arlette Carlotti ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, a engagé l'ensemble de son ministère autour de trois grands axes politiques : l'accès, la formation et la pratique.

Les acteurs culturels se sont fortement mobilisés pour la mise en conformité des établissements fixée par la loi du 11 février 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*.

Les efforts se poursuivront afin de favoriser les pratiques culturelles de tous nos concitoyens : réglementations incitant à l'accessibilité des salles de cinéma, des festivals, amélioration des conditions de visites dans les monuments dépendant du Centre des monuments nationaux...

L'accessibilité des œuvres écrites aux personnes handicapées sera prioritaire en 2014. Le projet de loi pour la création qui sera présenté devant le Conseil des Ministres au printemps 2014 permettra de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour rendre le dispositif de l'exception handicap au droit d'auteur plus performant. Les chantiers engagés dans les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma seront approfondis pour une meilleure accessibilité des films et des programmes télévisuels.

Pour sensibiliser l'ensemble des acteurs de la culture aux enjeux du handicap, la mise en œuvre de l'obligation de formation à l'accessibilité au sein des écoles d'architecture et d'art sera élargie aux écoles du patrimoine et du cinéma qui relèvent du ministère de la Culture et de la Communication.

Enfin, le ministère de la Culture et de la Communication s'emploiera à favoriser la pratique culturelle des personnes en situation de handicap notamment à travers les projets d'éducation artistique et culturelle et l'accès à la professionnalisation artistique. Il améliorera la qualité d'accueil des étudiants en situation de handicap et élaborera des référentiels de formation aux pratiques artistiques.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des orientations du comité interministériel du handicap réuni par le Premier ministre pour la première fois depuis sa création le 25 septembre dernier sous l'impulsion de Marie-Arlette Carlotti, ministre déléguée chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des services, entreprises publiques et établissements du ministère de la Culture et de la Communication et du ministère en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion se poursuivra en 2014 pour la réalisation concrète de ces objectifs, afin de permettre à chacun de nos concitoyens de participer pleinement et activement à la vie culturelle et citoyenne de notre pays.

Contacts presse :

Cabinet d'Aurélie FILIPPETTI

Tél. 01 40 15 80 20 - service-presse@culture.gouv.fr

Cabinet de Marie-Arlette CARLOTTI

01 40 56 55 17 - cab-mac-presse@sante.gouv.fr